

que les parents sont obligés d'envoyer leurs enfants aux écoles légales, à moins de payer deux fois. Les religieuses seront donc dans la nécessité d'enseigner pour rien, ou de se faire breveter par les examinateurs. C'est là, ce me semble, une jolie tyrannie. En France, on n'a pas encore porté le progrès jusque là. Les institutrices religieuses sont plus respectées sous ce rapport : elles sont autorisées à tenir des écoles sur la seule présentation de leurs lettres d'obédience. Là, on a compris que des jeunes personnes si timides et si modestes que les sœurs n'enfoncent dans le cloître pour se dérober aux regards, ne pourraient être déceintes par un examen public. Avec le temps d'ailleurs, ces bureaux pourraient n'être rien moins que favorables aux religieuses ; et alors, la disposition de la loi suggérée serait d'une tyrannie insupportable. Au reste, à quel bon cette disposition adhésive et malveillante ? Les communautés font tous leurs efforts pour donner la meilleure éducation ; et la preuve qu'on est content, très-reconnaissant de leurs services, c'est que pas moins de 15 nouvelles institutions de sœurs ont été érigées dans le seul district de Montréal, depuis que la loi d'éducation est passée.

Le 2^e article suggère une mesure qui peut être bonne en elle-même, mais qui ferait coûter l'éducation beaucoup plus cher qu'elle ne coûte aujourd'hui. Et cependant, les habitants sont déjà assez mécontents de ce qu'ils ont à payer maintenant. Le 3^e article de la requête me semble encore suggérer un nouveau moyen de faire payer le peuple. Les plans d'éducation peuvent être suggérés tout aussi bien par un bon et habile surintendant, par les commissaires d'écoles, qui seront de plus en plus entendus et qualifiés, etc. J'ai oublié plus haut d'observer que les personnes du sexe, qui veulent se livrer à l'enseignement, ne devaient pas être traitées jusqu'à Québec et Montréal, devant un bureau d'examineurs. Le nouveau bill exigeant des qualifications chez les commissaires, ceux-ci pourront suffisamment, pour le moment, juger de la capacité des institutrices, comme l'entend M. le surintendant, dans une des clauses qui établissent les bureaux d'examineurs. En outre, pour en revenir à ces conseils d'éducation, qui auraient la faculté de bachelors des pères d'études et d'imposer des livres, de grands maux ne pourraient-ils pas en résulter, si ces conseils étaient composés d'hommes mal disposés ? Ne serait-ce pas ce qu'on devrait appeler de l'arbitraire du despotisme, de la tyrannie, que d'être obligé d'en passer par leur règleme et d'adopter de force leurs principes et leurs idées ? Je crois sincèrement que le bon sens et les droits des familles seraient violés par de semblables dispositions législatives.

Le 4^e article demande que l'insalubre de l'institution soit annulée et fixé par la loi ! Ceci me semble vraiment une prétention exorbitante de la part de Messieurs les instituteurs. Je n'en suis pas étonné, quand j'ai vu de la bouche source qu'ils visent même à l'immortalité ! Mais s'écarter ainsi de ce qui est juste, et de ce que les familles veulent, peut-être à la liberté naturelle, sans qu'elles soient encore obligées par une loi de payer un salaire dont elles ne pourraient être les juges ?

Que penser de tous ces serments exigés par l'art. 6 ? Ce n'est pas le moyen de rendre le serment sacré et inviolable que de le faire prodigier à tout propos. Et puis, ces serments, ces heures d'école, ces vacances fixées par la loi générale, ne peuvent-ils pas être considérés comme une centralisation de pouvoir, bien inutile d'abord, et puis ensuite d'une mauvaise tendance ? J'ai me, pour ma part, que l'action gouvernementale d'interdire ce que les individus ou des localités est insalubre.

En conclusion, je ne pense que les suggestions de Messieurs les instituteurs sont inopportunes, et sont d'ailleurs venues trop tard ; le public ne peut guère faire connaître son opinion à l'heure qu'il est.

LA MINE D'ARGENT.

Nous faisons bien l'autre jour de ne donner que comme un bref la nouvelle de la découverte d'une mine d'argent dans la paroisse de St. Jérôme. Un correspondant, en qui nous pouvons nous reposer, confiance, nous écrit en disant que "cette prairie n'a d'argent n'est autre chose que de la pyrite de fer, bonne pour faire du soufre ou de la couperose, quand ces articles se vendent chers. Et revenant, on trouve partout dans les montagnes du Nord de la plumbagine et autres minerais, et sans doute qu'avant longtemps on y fera la découverte de mines importantes de fer ou de plomb." Nous ne doutons pas que finalement des mines de fer ou de plomb ne soient pour notre pays plus profitable que des mines d'or ou d'argent. Laissons donc à la Californie l'avantage de son précieux métal, et par suite de ses crimes de toute sorte.

PARLEMENT PROVINCIAL.

Au conseil législatif, vendredi, treize des membres qui ont voté contre le bill d'indemnité ont fait inscrire sur le journal du conseil leur protestation contre cette mesure. L'hon. Denis-Benjamin Viger, qui avait voté CONTRE l'indemnité, n'a pas déposé son protest. Dans la même séance l'hon. M. McKay a donné avis que le 14 avril il proposerait certaines résolutions demandant une nouvelle organisation et constitution du conseil législatif. Après quoi, le bill pour diviser le comté de Lotbinière en deux municipalités a été lu une troisième fois et a passé.

Vendredi, à la chambre basse, il a été décidé qu'à partir du mardi et du vendredi, qui sont les jours consacrés uniquement aux mesures du gouvernement, le mercredi serait consacré à la même fin. Après quoi le rapport du comité sur les subsides a été accepté, non sans quelques débats et la perte d'un amendement de M. Cayley par une division de 14 contre 49. La chambre est ensuite entrée en comité général sur la loi d'élection de l'hon. M. Lafontaine; différentes clauses furent successivement adoptées, et à minuit et demi la séance a été levée. Comme on le voit, la grande question de la représentation n'a pas été discutée vendredi; l'appel nominal et la seconde lecture du bill ont été remis à ce soir; nous pensons que la chambre ne renverra plus cette question, et qu'elle va se dissoudre ce soir et demain. Nous avons oublié de dire plus haut que M. L. J. Dupin, sur la question des subsides, a encore voté une fois avec MM. les ultra-tories; ce sont les amis les plus près de son cœur.

Hier, à la chambre basse, l'hon. Malcolm Cameron a présenté une pétition d'un très-grand nombre d'habitants du Huron District en faveur du paiement de l'indemnité. Toute la séance s'est passée à lire leur seconde lecture à quelques bills privés à la réception de rapports de comités. Il n'y a rien de d'intéressant pour le public; nous nous dispenserons donc d'en parler davantage. Parmi les nouveaux bills introduits durant cette séance, nous remarquons celui pour l'incorporation du barreau du Bas-Canada et celui pour régler les assemblées pour l'élection des marguilliers.

Les nouvelles, que nous parvenions des retraites que doment M. Chiniqny, sont toujours de plus en plus favorables. L'empressement à s'enrôler sous la bannière de la tempérance est le même que précédemment, et les résultats des travaux de l'apôtre de la tempérance continuent à être des plus consolants. Les nouveaux agrégés sont en effet dans les proportions suivantes :

Table with 2 columns: Name and Number. St. Valentin, 1450; Laclou, 975; St. Edouard, 1940; St. Rémy, 2180; St. Constant, 1500; St. Philippe, 1400.

Faisant un total de 9445 nouveaux agrégés, depuis le 2 jusqu'au 13 mars !

La fête de St. Patrice s'est célébrée, samedi, en cette ville, avec toute la pompe et l'éclat accoutumés. S. G. Mgr. Prince a officié à la messe, et M. Doud a fait le sermon. Dans la procession, qui a parcouru les principales rues de la cité, nous avons remarqué l'hon. M. Baldwin, M. le solliciteur-général Drummond, etc.

Nous regrettons d'avoir à annoncer que S. G. Mgr. de Montréal a essayé, hier, une indisposition très sérieuse qui a fait craindre, pendant quelques heures, les dangers d'une inflammation. Heureusement que tous les mauvais symptômes ont été détournés par les soins du médecin, et aujourd'hui Sa Grandeur est beaucoup mieux.

La St. Patrice a été célébrée à Québec avec beaucoup de solennité. Il y a eu grand messe dans l'église de ce nom, chantée par M. Cazeau, secrétaire du diocèse, et le panégyrique de St. Patrice y a été prononcé par M. McMahon. L'évêque de Sydney et un bon nombre de prêtres y assistaient. Il y a eu aussi messe solennelle à la chapelle de la Pointe à Poisson.

Décédé le 14 du courant, sabbatier, dans son presbytère, Monsieur Joseph David Bégin, curé de St. F. X., de la Petite Rivière, diocèse de Québec. Il était né à Deschambault le 14 novembre 1796, fut ordonné prêtre à Québec le 5 octobre 1819, alla successivement vivre à Blainville, à St. Hyacinthe et à St. Benoit, puis curé à St. Césaire, à Blainville et à la Petite Rivière. Monsieur Bégin appartenait à la société ecclésiastique de St. Michel et à celle d'une messe.

M. Montminy, dont nous avons annoncé dernièrement le décès, eut de la société d'une messe.

Nous sommes vraiment fâché d'être obligé de renvoyer encore à un prochain numéro la correspondance de St. Edouard au sujet de la tempérance, un autre au sujet du pouvoir temporel des Papes, et plusieurs autres articles intéressants. Il faut que nos correspondants prennent patience; ils auront chacun leur tour. Mais nos journaux français de Montréal ne sortent que deux fois par semaine ne peuvent bien souvent suffire à l'abondance des matières. C'est plus vrai encore pour les Melanges Religieux; obligé que nous sommes de tenir nos lecteurs au courant des affaires religieuses et politiques du pays et de l'étranger, le plus souvent il nous est absolument impossible d'appuyer longuement sur des matières très-intéressantes et très-instructives, et encore moins de donner sans retard toutes les communications qui nous parviennent. Nos lecteurs, abonnés et correspondants ont, en cette circonstance deux partis à prendre: ou se résigner à des retards, à des omissions, à des suppressions dans les articles de ce journal; ou nous procurer une augmentation d'abonnés payant telle qu'elle nous fournisse les moyens d'agrandir notre feuille ou de publier trois fois la semaine. Ce dernier parti est le plus avantageux pour nos abonnés; car pour le même argent ils auraient par année cinquante-deux feuilles de plus. A eux à aviser !

La traduction française du Journal d'Agriculture pour le mois de mars nous est parvenue. Cette livraison comme les deux autres contient une quantité d'informations utiles, qui rendent ce journal très-précieux pour les cultivateurs.

Une de nos correspondants a préparé une réponse au Witness, en réfutation de ses nouvelles imputations ou accusations portées contre les corporations ecclésiastiques, et notamment contre les RR. Messieurs de St. Philippe; mais l'excellent article d'Observer publié dans le Pilot remplissant parfaitement cette tâche, il s'en voit dispensé.

DE TOUT UN PEU

BONS PROVINCIAUX.—Au 16 courant, il avait été émis pour £359240 de bons provinciaux, il en était resté pour £145327, il y en avait encore en circulation pour £113912.

INCENDIE.—Dans la nuit de samedi à dimanche le feu s'est déclaré, sur la rue St. Paul, près la rue McGill, dans une maison occupée comme magasin et résidence par M. Mullin. Malgré les efforts des pompiers, l'édifice a été entièrement consumé, et deux autres maisons endommagées. M. Mullin était assuré pour £300.

SINISTRE.—L'Echo des Campagnes nous annonce que le 12 du courant la maison de M. Bazile Pellant, cultivateur à St. Elizabeth, est devenue la proie des flammes. Le grenier de la maison était rempli de grain qui a tout péri.

LE CHOLÉRA.—Les dernières nouvelles de New-York portent qu'il n'y a plus un seul cas de choléra à New-York.

LES SOUVERAINS.—Les journaux des Etats-Unis nous apprennent qu'il vient de se former dans l'état de New-York une société dont le but avoué est la destruction des souverains de l'Europe! Vivent les républicains d'Amérique! Ce sont comme l'on voit, des gens du progrès!

LES ASTILES A NEW-YORK.—M. McGee, rédacteur en chef du journal The Nation, dit ces jours derniers dans un article adressé aux Irlandais de l'Irlande: "Comment la reine d'Angleterre devrait-elle être reçue en Irlande? Non pas par des clameurs ou des huées, mais par un silence morne, solennel, systématique, et toutes les marques significatives de l'ignominie et de l'hostilité nationales!" Il faut se rappeler que M. McGee a été obligé de quitter l'Irlande, à cause de ses actes politiques, et que, depuis qu'il est à New-York, il a fondé le journal, "The Nation," qui est devenu le véhicule des injures les plus grossières et des reproches les plus extravagants à l'adresse du clergé catholique d'Irlande.

IGNORANCE ET SUPERSTITION.—Nous lisons ce qui suit dans le Freeman's Journal de N. Y.: "Dans quelques-uns des journaux séculiers, il est dit que le T. R. Evêque de Little-Rock s'est adressé dernièrement à la législature de l'Arkansas pour obtenir un bill spécial qui lui (l'évêque) permet de posséder des propriétés, établir des collèges, etc. Le bill était sur le point de passer, quand un membre fanatique de la législature se leva, tenant à la main le "Romanisme" de Dowling; et après s'être adressé pendant quelques instants à la sagesse réunie de l'Arkansas, il lui causa une telle frayeur du panisme, que le bill est perdu. Telle est la civilisation de l'Arkansas!"

TRAITE.—Les Etats-Unis viennent de conclure un traité postal avec l'Allemagne; c'est un traité de parfaite réciprocité.

NOUVELLES EGLISES.—Il va se construire une nouvelle église catholique à Jeorgtown, une autre dans le township de Delhi, une troisième à Covington et une quatrième à Newport. C'est le Catholic Telegraph de Cincinnati qui donne ces nouvelles.

DIVORCE.—Le Freeman's Journal de N. Y. dit "que la proposition infâme, maintenant devant la législature de New-York, pour augmenter les causes qui seraient suffisantes pour le divorce, sera rejetée avec indignation par la législature." Il est temps en effet que les législatures de l'Union américaine commencent à penser à la moralité, et à cesser de saper ainsi par sa base la société elle-même.

CALIFORNIE.—Des titres de la Californie nous apprennent que l'or continue à y être en abondance, et qu'il y arrive de toutes parts de nombreux émigrés. Les produits, comme de raison, y sont encore à un prix fabuleux.

AMBASSADEUR.—Le T. H. Sir H. L. Bulwer va, dit-on, remplacer M. Pakenham comme ambassadeur anglais aux Etats-Unis. M. Bulwer a été dernièrement ministre anglais en Espagne; c'est un écrivain distingué.

MEXIQUE.—Il paraît qu'il vient d'éclater une nouvelle insurrection au Mexique. Ces révoltes mexicaines ont le même sang que les Espagnoles; c'est ce qui explique leurs insurrections continuelles.

M. DUFFY.—Le dernier procès (qui est le quatrième quant à la poursuite générale en Irlande) contre M. Duffy pour haute trahison s'est terminé comme les 4 premiers; le jury n'a pu s'accorder et il y a eu de verdict de culpabilité. Il restait presque temps alors d'ouvrir les portes de la prison à M. Duffy qui y est depuis 8 à 10 mois.

CALENDRIER.—Un orateur à l'Assemblée nationale parlait dernièrement, et s'animant par degrés, il s'écria: "Oui, Messieurs, ce qu'il faut aux ennemis des peuples, ce sont des boulets rouges." Les illustres constituants de regarder de suite vers la galerie du public, et de se pincer du nez. C'est qu'il s'y trouvait dans le moment un célèbre personnage qui à la figure d'un rouge écarlate, et qui s'appelle Boulay. (M. Boulay est le vice-président de la république.)

CHANGARNIER.—Il paraît que M. le général Changarnier qui, comme l'on sait, n'est nullement un servile, siège à l'Assemblée Nationale de France, sur les mêmes bancs que les Rouges. Quelqu'un lui en faisait la remarque, en lui disant qu'il ne devait certainement pas entendre ce qui se faisait dans l'assemblée. "Cela est vrai, répondit le général; mais j'ai un moyen infallible de ne pas me tromper. Lorsque MM. les Rouges, mes voisins, prononcent une parole pour voter, j'en prends une blanche; et lorsqu'ils prononcent une parole blanche, j'en prends une noire; jamais ainsi je ne me suis trompé. Quant à savoir si je suis approuvé ou non, j'ai encore un moyen infallible: si les rouges applaudissent, je me tais; si je les vois garder le silence et se mordre les lèvres, je crie comme un démon pour témoigner mon approbation."

LOUIS-NAPOLÉON.—Le Président a voulu se mêler le dimanche gras, 18 février, à la promenade qui a lieu sur les boulevards. Sa conformité d'un règlement de police établi pour assurer l'ordre et la sécurité dans la circulation, les voitures marchent, aux époques de fêtes, sur deux files, à droite et à gauche de la chaussée, dont le milieu reste réservé aux seuls piétons. Vers trois heures, le Président de la République, en voiture, a pénétré la ligne des boulevards. Il était parvenu au faubourg Poissonnière sans être reconnu; mais là, comme sa voiture, en entrant dans un règlement, tenait le milieu de la chaussée, les gardes républicains et gardiens de Paris intimèrent bruyamment au cocher l'ordre de rebrousser chemin, et d'aller par le rang à la file de maints fiacres et autres voitures de louage. Sur ces entrefaites, le président met la tête à la portière et se reconnaît par la foule qui s'empresse autour de lui, le salue par des vivats. Comme on le pense bien, gardiens et gardes républicains, radoucis et désarmés, lui sèrent le président pour suivre sa route sans entrave.

UNE BONNE PRECAUTION.—On dit que M. le ministre de l'intérieur va créer une inspection des théâtres ayant pour objet de rendre compte au ministre des ouvrages dramatiques, ainsi que des faits qui se produisent à l'occasion de ces ouvrages, et qui seraient de nature à troubler l'ordre et blesser les mœurs. Cette inspection serait annexée au cabinet de M. le ministre. M. Laya (Alexandre), avocat à la cour d'appel de Paris, serait nommé inspecteur des théâtres et des établissements dramatiques.

AMUSEMENT.—Une compagnie se forme, à Paris, pour aller fonder à San-Francisco, en Californie, un cinquième olympique dans le genre de l'hippodrome des Champs-Élysées. On sait que les habitants de l'Amérique aiment beaucoup ce genre de spectacle.

UN EVÊQUE.—Nous apprenons, dit le Journal du Havre, qu'il va être nommé un évêque in partibus de San-Francisco. Les nombreuses émigrations qui ont lieu, en ce moment, en Californie, ont engagé le Saint-Siège à prendre cette mesure. C'est un ecclésiastique français qui sera conféré cette dignité. Il partira pour la Californie avec plusieurs missionnaires.

AUX ASTRONOMES.—On lit dans les journaux de Lyon: "Une comète, d'un magnifique éclat, a fait, il y a cinq jours, son apparition dans le ciel du côté de l'occident. Le"

noyau de cet astre surpasse, par sa rondeur et la vivacité de sa lumière, la planète Jupiter; sa queue n'apparaît, comme une masse vaporeuse de forme un peu ovale, que lorsqu'elle est masquée par un nuage; sous un ciel pur, la chevelure est à peine visible; son lever a lieu à 7 heures du soir."

CURIOSITÉ.—On lit dans un journal: "On prétend qu'un spéculateur américain, M. Torris, de New-York, a offert à M. Proudhon, à l'issue de la séance, une somme fabuleuse, si celui-ci consentait à se laisser montrer comme curiosité dans une tournée aux M. Torris va entreprendre dans les principales villes d'Angleterre et du Nouveau-Monde. Un tel excès d'humanité ne pouvait germer que dans la cervelle d'un exhibiteur d'homme-mer. Inutile d'ajouter que l'offre a été hautement repoussée par le mage du socialisme."

ÉTRANGER.—On ne saurait trop se tenir en garde contre les nouvelles qui nous arrivent par les journaux radicaux d'Italie. La plupart du temps, les démagogues prononcent leurs expatriations pour des réalités. Ainsi, l'assassinat du roi de Naples ne s'est heureusement pas confirmé. Il n'est même de la fuite du duc de Modène. Nous avons sous les yeux un journal de Modène du 7, qui ne contient rien sur les prétendues émeutes du 6. L'invasion de Parme et de Plaisance par les Piémontais rentre dans la même catégorie de mensonges.

NAPLES.—Il y a eu un mouvement insurrectionnel à Naples le 30 janvier: Des cris de vive la Constituante, vive la République! ont été proférés; les attroupements ont été facilement dispersés par la police. Le soir, la ville était parfaitement tranquille.

LES ROMAINS.—Les journaux romains, dans la prévision d'une intervention, demandent qu'immédiatement on fasse de grands achats de fusils, et qu'on consigne à cet effet les 600,000 écus de la liste civile, et les 450,000 écus d'intérêt que l'Espagne aux congrégations religieuses supprimées par la France.

UNE INVITATION.—A Rome, la constituante a fait un adresse aux Toscans pour les engager à ne pas hésiter plus longtemps à proclamer "la formule de la Fraternité." Voici ce document: "Toscans, votre gouvernement est le nôtre, vous l'avez dit; que ces gouvernements se réunissent et se serrent de telle manière, qu'aux yeux de l'Italie et du monde, ils ne commencent plus qu'une seule nation. Nous avons proclamé la formule de la fraternité dans la nuit du 9 février, cette formule ne vous est pas plus inconnue qu'elle ne l'a été au Capitole. Marchons ensemble, et la constitution italienne sera le sceau du pacte de la nation."

1839 ET 1840.—Sous le règne de Louis-Philippe, en 1839, le National fut déféré à la cour d'assises de la Seine, pour avoir dit que M. le duc d'Orléans n'avait pas le droit de s'appeler en général en chef. Un avocat d'importance d'un grand talent, M. Michel (de Bourges), fut chargé de présenter la défense du journal. Entre autres choses remarquables, il dit au jury:

"Messieurs les jurés, au bout du compte, il est évident que M. le duc d'Orléans n'est pas plus général que vous et moi."

Les jurés firent, le National fut acquitté. En janvier 1840, la question se reproduit absolument dans le même aspect, relativement au président de la république. Tout le monde sait que M. Louis Bonaparte persiste à se costumer en commandant supérieur des gardes nationales, privilège que rien ne lui concède. On en murmure un peu à l'Assemblée, et le cabinet soutient que l'uniforme de général fait partie des attributions du premier magistrat de la nation.

PROTET.—On assure que le gouvernement autrichien a remis, aux représentants des différentes puissances à Vienne, une note dans laquelle il déclare protester contre la déchéance du grand-duc de Toscane et faire toutes réserves à l'égard ultérieurement, au vu et au profit de retour de l'Autriche sur la Toscane, pour le cas où la branche du grand-duc Léopold vien trait à s'éteindre faute d'héritiers mâles.

NAISSANCE.

En cette ville, hier matin, Madame L. P. Berthelin a mis au monde un fils.

DÉCÈS.

A St. Anicet (Godmanchester), le 13 du courant, E. N. St. Dizer, âgé de 52 ans. Versé le dernier, à St. Roch de l'Acadian, à l'âge d'environ 75 ans, M. Jean-Louis Mercier, père de Messieurs F. X. R. Mercier, chanoine architecte de la Cathédrale de Montréal.

En cette ville, le 9. M. J. B. Champeau, menuisier et entrepreneur, âgé de 66 ans et 3 mois.

En cette ville, le 14, dame Catherine McNabb (mère de M. McNabb du Bureau des Terres), à l'âge de 80 ans.

A Port Byron, N. Y. le 13 ult., J. Bie. Loupré, natif du Canada. C'est décès est annoncé par une lettre adressée au bureau de poste de cette ville par M. W. D. Osburn, chez qui le défunt est mort. Il a déclaré que son père et sa mère habitaient une terre à deux milles de Montréal, et qu'il a un frère dans la ville; il était âgé de 34 ans, et il est parti du Canada l'été dernier. Ses parents pourront avoir d'autres détails, en s'adressant à M. W. D. Osburn, Port Byron, comté de Cayuga, N. Y.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénédict en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOM

Coin des Rues Dorchester et St. Elisabeth Montréal, 17 Mars 1849.

DAMIS PAUL, ORGANISTE

DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des Leçons de Musique. Montréal, 19 février 1849.—tm.

NEUVAIN DE T. FRANÇOIS XAVIER.

Le Saisonné prend la liberté d'informer ses patrons et le public en général, qu'il a en mains une superbe édition de la NEUVAIN DE ST. FRANÇOIS XAVIER.

Cette édition est enrichie de l'imagerie adaptée pour le Neuvain en l'honneur du St. Apôtre des Indes; qu'il vend au même prix que les autres éditions. J. Bte. ROLAND.

16 fév.—jno.